

COMPTE RENDU DU CSAL DU 07 OCTOBRE 2025

Après lecture des liminaires de Solidaires, de la CGT, de FO et de la CFTC-CFDT le Président a ouvert la séance sans les commenter...

Il y avait 6 points à l'ordre du jour, dont 1 pour avis :

1 – Approbation du procès verbal du CSAL du 17 juin 2025 : **pour avis**,

→ **Les élus CGT ont voté pour.**

2 – Bilan de la campagne 2024 des entretiens professionnels : **pour information**,

Nombre de recours :

→ **Devant l'autorité hiérarchique :**

– 3 recours devant l'autorité hiérarchique :

- agent de catégorie A : 2
- agent de catégorie B : 1

– Admission partielle

- agent de catégorie A : 1
- agent de catégorie B : 1

– Rejet total

- agent de catégorie A : 1
- agent de catégorie B : 0

→ **En CAPN :**

– 2 recours en CAPN (elle n'a pas encore eu lieu)

- agent de catégorie A : 1
- agent de catégorie B : 1

Demande de rejet de la DDFIP 63 sur l'ensemble des recours.

3 – Bilan annuel du télétravail au titre de 2024 : **pour information**,

Si vous souhaitez le bilan chiffré, veuillez nous contacter via la messagerie.

4 – Déclinaison locale des lignes directrices sur les trois missions de programmation, de contrôle et d'expertise issues des PCE : **pour information**,

Les lignes directrices sont définies par la note de service du 15/05/2025, complétée par une FAQ disponible sur Ulysse contrôle fiscal.

Depuis la création des PCE en 2006, le contrôle fiscal a fortement évolué avec le renforcement de la programmation issue du Data Mining, la relation de confiance, l'évolution juridique, les nouveaux pôles nationaux de réseaux. La DGFIP a donc souhaité faire évoluer la stratégie de la lutte contre la fraude grâce aux nouveaux outils juridiques et nationaux de contrôle à distance.

Toutes ses évolutions ont conduit la DGFIP à reconsidérer le positionnement avec une nouvelle organisation qui s'appliquera dans le 63 au 1^{er} septembre 2026 avec la disparition du PCE. Les emplois seront redéployés dont actuellement un sûr à la DIRCOFI.

Cela entraînera une restructuration globale des SIE. Un groupe de travail sera mis en place prochainement.

En ce qui concerne les autres services du contrôle, la direction n'a pas encore d'idée de l'impact.

5 – Projet immobilier Guichard : **pour information,**

Le Président nous a annoncé que rien n'était acté, pour les sites Guichard et la Parlette.

Aujourd'hui dans le 63, 32m2 par « résident » au lieu de 16m2 préconisés par la direction nationale.

La trésorerie hospitalière sera transférée sur le site de Berthelot dès le mois d'avril 2026, et le prochain déménagement sera le SGC Clermont Métropole et Amendes (sans date).

Pour information, les deux agents de la cité administrative vont être réintégrés dans les services de la DDFIP 63.

6 – Actualités et questions diverses :

Coté RH, voici les recrutements à venir :

- 1 contractuel B au SIP de Thiers courant décembre 2025
- 4 contractuels C dont 2 au SIP de Clermont-Ferrand, 1 au SIP d'Issoire et 1 au GPP.
- 3 emplois PACTE : 1 au SIP de Clermont-Ferrand, 1 au SPFE et 1 au SIP de Thiers.
- 3 contrats d'apprentissage : 1 à la trésorerie hospitalière, 1 au SGC de Riom et 1 au SIE de Riom.
- 4 services civiques : 2 au SIP de Clermont-Ferrand, 1 au SIP d'Issoire et 1 au SIP de Thiers. Une demande supplémentaire a été faite pour le SGC Clermont Métropole et Amendes.

Les élu·e·s CGT titulaires : Marion AUZAT et Cyril GIRARD

Les élu·e·s CGT suppléant : Sébastien DELAGE et Nadège RICLAFE

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS CGT :

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte particulier que se déroule ce CSAL, mais nous avons l'impression que toutes nos déclarations liminaires commencent ainsi depuis quelques mois, voire quelques années. Il est vrai que le contexte tant national qu'international est particulier, inhabituel, mais l'inhabituel semble donc devenir la norme. Pas une semaine, presque pas un jour sans qu'une actualité nous surprenne, nous choque, nous déstabilise.

Dernier coup de massue : nous avons découvert le choix unilatéral de l'opérateur ALAN par le ministère ce 22 mai à l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy concernant la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) qui deviendra obligatoire pour tous les agents dès le 1er janvier 2026.

Ce n'est pas un simple changement de prestataire. C'est un nouveau coup de boutoir contre la

logique de solidarité, contre l'économie sociale et solidaire non-lucrative, contre la maîtrise publique de notre système de santé. C'est un choix idéologique, un choix politique, au service du capital et de la « start-up nation » voulue par Emmanuel Macron tout en favorisant la marchandisation de la santé en fragilisant par tous moyens la sécurité sociale conquise en 1945. C'est une stratégie délibérée dite « cheval de Troie » pour faire rentrer l'assurantiel dans la protection sociale des fonctionnaires, prendre le contrôle sur des dizaines de milliards d'euros qui échappent encore aujourd'hui à leur appétit de profits immédiats. Les agents de la DGFIP sont de plus en plus dépossédés de leur travail, de leurs missions, de leurs droits et garanties, de leurs espaces de travail et maintenant de leur protection sociale complémentaire.

Alors que ce ministère est censé promouvoir la souveraineté économique, numérique et la lutte contre l'optimisation fiscale et la fraude fiscale, il impose un opérateur lucratif dont les capitaux sont des fonds de pensions canadiens, des fonds souverains de Singapour, des fonds spéculatifs américains ou encore des fonds d'investissements allemands. Autant de fonds qui attendent un retour rapide sur investissements.

Or, ALAN et les compagnies d'assurances doivent intégrer dans leur équilibre financier la rémunération de leurs propriétaires que sont ses actionnaires. Si dans un premier temps, pour se faire une place au soleil, elles peuvent compresser leurs coûts, voire ne pas faire de bénéfices, à un moment elles devront en faire et leurs coûts augmenteront ou la qualité de leurs prestations diminuera.

Pour les banques-assurances, ces marchés des mutuelles des fonctionnaires constituent un débouché alléchant, avec recettes garanties et payées rubis sur l'ongle par l'État. Ces organismes à but très lucratif auront le beurre et l'argent du beurre: d'un côté une clientèle captive qui leur assure des recettes régulières, d'un autre côté un financement public (État et collectivités territoriales) dont une partie alimentera profits et dividendes! ALAN a cumulé 250 millions d'euros de pertes en sept ans, compensées par des levées de fonds sur les marchés financiers auprès de « sulfureux fonds de pensions anglo saxon » qui voudront sans aucun doute récupérer leur mise un jour ou l'autre. On peut donc considérer que rafler le marché de la PSC de Bercy sauve provisoirement ALAN... ou lui permet de continuer à faire de la cavalerie. En ce qui concerne les mutuelles, dont la MGEFI, il y a tout lieu de craindre que si elles perdent le marché de la santé et donc les rentrées financières des agents en activité, elles soient contraintes de mettre la clef sous la porte. Elles ne pourront certainement pas fonctionner avec les seules recettes des retraités, même en augmentant fortement leurs cotisations.

Pour la CGT Finances publiques le choix de cet opérateur est uniquement politique, au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé.

Cela veut dire concrètement un affaiblissement des droits pour toutes et tous et particulièrement ceux des retraités. Fragiliser les mutuelles historiques, c'est attaquer l'économie sociale et solidaire à but non lucratif. Les perdants seront toujours les mêmes, celles et ceux qui n'auront pas les moyens de prendre en charge des cotisations de protection sociale complémentaire toujours plus lourdes parce que soumise aux lois du marché et qui au final ne pourront plus se soigner.

Le choix d'ALAN, par une notation que la CGT juge biaisée et fautive, est une déclaration de guerre contre la mutualité, c'est-à-dire contre les acteurs non lucratifs complémentaires à la sécurité sociale, que sont les mutuelles comme les institutions de prévoyance paritaires.

Pour la CGT Finances publiques, il est hors de question que ce contrat avec ALAN soit signé par le ministère. Nous refusons de brader notre santé pour alimenter les marchés financiers et leurs actionnaires.